

Fédération des Artisans Charcutiers-Traiteurs & Traiteurs

Région Pays de la Loire



SOMMAIRE

EDITO 44

INFOS EN BREF

Mots de passe : quelle politique mettre en place ?

L'action sociale : un dispositif d'aides aux travailleurs indépendants en difficulté

L'aide au répit du travailleur indépendant actif

L'aide pour un accompagnement au maintien dans l'activité

Le Big Bang de l'emploi

CIP : Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises

Classement des concours artisanaux

Salon de la Boucherie-Charcuterie-Traiteur à Angers

EDITO 44

Chers collègues,

Nous sommes à la veille des fêtes de fin d'année, un moment très important pour nos entreprises en terme d'activité, mais nous voyons bien la difficulté simplement, d'établir la carte avec des tarifs annoncés sans aucune visibilité, d'une part sur les prix et d'autre part sur la garantie d'approvisionnement de nos marchandises.

Nous n'avons pas d'autres choix que d'augmenter nos prix.

Pour maintenir nos marges tout en étant raisonnables pour conserver nos clients.

Je reste toutefois confiant que notre clientèle sera encore présente dans nos boutiques pour ces fêtes comme elle l'a été pendant la crise covid, car nous avons toujours su nous adapter à toutes ces difficultés depuis quelques mois.

Vous avez remarqué que la CNCT ne cesse de nous rappeler de nous protéger contre d'éventuels clients malveillants qui abandonnent leurs commandes au dernier moment. Nous devons appliquer des conditions générales de vente, demander des acomptes pour éviter des réservations sans lendemain.

Je reviendrais également sur le salon de la Boucherie Charcuterie Traiteurs à ANGERS, qui a tenu toutes ses promesses pour sa 4^{ème} édition. Des fournisseurs toujours présents et heureux de pouvoir prendre un peu de temps pour pouvoir discuter avec leurs clients et un grand merci aux 5 départements qui ont animé l'espace RING avec la présentation des produits de Charcuterie-Traiteur.

Enfin un petit mot d'encouragement à tous nos apprentis qui vont s'affronter lors de la sélection pour le MAF Départemental.

Nous leur souhaitons bonne chance et que le meilleur gagne et qu'il représente fièrement les départements au MAF Régional qui aura lieu cette année à LA ROCHE SUR YON, les 30 et 31 janvier 2023.

Une parenthèse d'ailleurs pour remercier tous les artisans qui prennent le temps de former les jeunes et il faut continuer : c'est l'avenir de notre profession.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et de pouvoir passer de bons moments auprès de vos proches.

Cordialement,
Olivier POTREL



Infos en bref

FORMATION

LUNDI 20 Mars 2023 Carte Printemps / Eté 2023

Les CONCOURS

Saucisse au Muscadet Saucisse au Vin	Mercredi 08 Février 2023
Boudin Noir Pâté de campagne	Mercredi 15 Mars 2023
Fromage de tête Saucisson à l'Ail Fumé	Mercredi 10 Mai 2023
Boudin Blanc Nature Boudin Blanc Créatif Foie gras de Canard/ou Pâté en croûte	Mercredi 11 Octobre 2023

ASSEMBLEE GENERALE

LUNDI 27 Mars 2023

APPRENTISSAGE :

Avez-vous demandé l'aide pour la seconde année du contrat ?

Jusqu'au 31 décembre 2022, l'employeur qui recrute un apprenti perçoit la première année du contrat une aide exceptionnelle égale à 5.000 euros pour un apprenti mineur et à 8.000 euros maximum pour un apprenti majeur.

Pour la seconde année de contrat, l'employeur a droit à l'aide unique de 2.000 euros ce qui est souvent moins su. Aussi, vérifiez avec votre cabinet comptable que ce dernier fait bien la demande de versement correspondante dans le cadre de la DSN.

Mots de passe : quelle politique mettre en place ?

Adopter une politique de gestion sérieuse des mots de passe est indispensable pour assurer la sécurité des données de l'entreprise.

En raison de sa simplicité et de son faible coût, le mot de passe reste la technique d'identification la plus utilisée par les entreprises, notamment les plus petites. Or, ce système, s'il n'est pas administré avec rigueur offre un faible niveau de sécurité. Selon une étude de Verizon, 81 % des notifications de violations de données mondiales enregistrées en 2021 étaient liées à des problèmes de mots de passe. Une bonne occasion de rappeler quelques principes à respecter pour créer et administrer des mots de passe solides dans l'entreprise.

Concevoir des mots de passe complexes

Pour l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), un bon mot de passe doit être composé de 10 à 12 caractères de type différent (lettres, chiffres, caractères spéciaux, majuscules, minuscules). Bien entendu, pour être impossible à deviner, la chaîne de signes ainsi formée ne doit pas avoir de lien avec la vie privée de son utilisateur (date de naissance, noms des enfants...) et ne doit pas être présente dans un dictionnaire (autrement dit, elle ne doit avoir aucun sens).

Afin de parvenir à créer un tel mot de passe et à s'en souvenir, l'Anssi préconise deux méthodes. La méthode phonétique « J'ai acheté 5 CD's pour cent euros cet après-midi » : ght5CDs%€7am, et la méthode des premières lettres : « Les 12 salopards et César et Rosalie sont mes deux films préférés » : L12seCeRsmdfp. La Cnil propose sur son site un générateur de mot de passe basé sur la technique de la première lettre.

Bannir les mots de passe uniques

Même si c'est pratique et plus simple, il est dangereux d'utiliser le même mot de passe pour administrer plusieurs comptes. S'il venait à être découvert, toutes les applications qu'il permet d'ouvrir seraient alors compromises. A minima, l'Anssi conseille de choisir un mot de passe spécifique au moins pour les services les plus sensibles (messagerie professionnelle, accès aux réseaux de l'entreprise, services bancaires en ligne...). Quant aux systèmes de mémorisation des mots de passe présents notamment sur les navigateurs Internet, l'agence en déconseille l'usage qu'elle considère encore peu sécurisé. Bien entendu, le recours au célèbre « Post-it » pense-bête collé sur le bureau ou le coin de l'écran de l'ordinateur est à proscrire.

Changer régulièrement de mot de passe

Aussi fort soit-il, un mot de passe n'est jamais incassable. Dès lors, il convient de le changer régulièrement pour éviter qu'un hacker qui serait parvenu à le découvrir sans que personne s'en aperçoive continue à accéder au réseau de l'entreprise ou à certaines de ses applications. Il faut ici trouver un compromis entre le confort des utilisateurs et la nécessaire sécurité de l'entreprise. En fonction du caractère sensible des accès, la durée de validité d'un mot de passe pourra ainsi varier de 3 mois à 1 an.

Instaurer des règles communes

La gestion des mots de passe ne doit pas peser sur les seuls collaborateurs, mais doit s'inscrire dans une politique de sécurité globale. Ainsi, les règles de choix des mots de passe (longueur du mot de passe, type de signes utilisables pour le composer...) comme leur durée de vie doivent être les mêmes pour tout le monde. Pour être acceptée et suivie et ne pas être considérée comme des contraintes inutiles et chronophages, la mise en place de ces règles doit s'accompagner de plan de formation et de communication. L'idée est ici de permettre à chacun de mesurer les enjeux de la sécurité informatique en termes de risque. Cette phase est essentielle pour que la sécurité devienne une véritable culture partagée par l'ensemble des collaborateurs. Idéalement, des réunions d'information pourront être organisées pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur l'intérêt d'assurer la sécurité des données de

l'entreprise, mais également afin de partager les expériences de chacun et ainsi élaborer des solutions à la fois efficaces et consensuelles.

Effectuer un suivi

La sécurité des systèmes informatiques doit être administrée de manière centralisée comme tous les autres sujets à fort enjeu de l'entreprise. Les personnes qui en assument la charge, outre de définir les règles de création et de gestion des mots de passe, devront aussi veiller à leur application (mise en place de systèmes automatiques imposant le changement des mots de passe après un certain délai, vérification de la confidentialité des mots de passe, désactivation des mots de passe des anciens salariés...).

S'appuyer sur les gestionnaires de mots de passe

Un gestionnaire de mots de passe est un logiciel administrant une base de données sécurisée. Il a pour principale mission de stocker vos identifiants et tous les mots de passe associés et de vous permettre de vous connecter automatiquement sur chacun des sites sécurisés auxquels vous êtes abonné. Ces programmes peuvent être présents sur l'espace mémoire d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette, mais également en ligne (cloud), ce qui présente l'avantage d'en permettre l'accès à partir de n'importe quelle machine.

Les utiliser permet de n'avoir plus qu'un mot de passe à retenir : celui qui permet d'accéder au gestionnaire de mot de passe.

Ces outils peuvent s'intégrer dans la politique de gestion des mots de passe de l'entreprise. Mais dans ce cas, il revient aux personnes en charge de ce dossier de sélectionner l'outil qui devra être utilisé par l'entreprise dans le cadre d'un abonnement global, sans quoi chaque collaborateur risque de faire son propre choix.

Les outils les plus connus sont Dashlane, LastPass, Passky, LockPass ou encore KeePass.

Manuel VALLEE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes



Solutions Entreprise

PROTECTION SOCIALE

Santé et Prévoyance :
transformez vos obligations
en atouts pour votre
entreprise.

Contactez **Audrey GUITTONNEAU** :
06 08 68 66 49 / audrey.guittonneau@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - RCS Nantes B 070 800 299 - Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 003 758, consultable sous www.orias.fr - 10, rue de Fleux, CS 14003, 44040 Nantes Cedex 1.
Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

L'action sociale : un dispositif d'aides aux travailleurs indépendants en difficulté

L'action sociale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) mise en œuvre par les Urssaf est destinée à accompagner les travailleurs indépendants confrontés à des difficultés ponctuelles susceptibles d'impacter la poursuite de leur activité.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement existent pour les aider à traverser les situations difficiles et à limiter leurs conséquences économiques et sociales pour leur activité.

Après avoir joué un rôle d'amortisseur économique et social durant la crise sanitaire en 2020, l'Urssaf Caisse Nationale poursuit son accompagnement auprès des travailleurs indépendants fragilisés avec l'action sociale du CPSTI.

Ce **dispositif est destiné à les aider, lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés, à honorer leurs cotisations** et contributions sociales personnelles courantes et leur échéancier de paiement.

Ces difficultés peuvent être liées à des événements multiples tels que la situation économique, un problème de santé, des travaux dans la rue ayant pour conséquence une perte temporaire de clientèle ou un incident majeur.

Quatre aides spécifiques sont ainsi proposées afin de couvrir les différentes situations rencontrées :

- une prise en charge (totale ou partielle) de cotisations et contributions sociales personnelles en lieu et place du travailleur indépendant ;
- une aide financière pour répondre à une difficulté à laquelle la prise en charge de cotisations ne répond pas ;
- une aide d'urgence pour soutenir les travailleurs indépendants actifs victimes de catastrophe ou d'intempéries ;
- une aide financière pour accompagner les futurs retraités artisans ou commerçants aux revenus modestes dans cette étape de vie. (pour les professionnels libéraux il convient pour eux de se rapprocher de leurs caisses de retraite)

Pour bénéficier de l'action sociale, les travailleurs indépendants doivent en faire la **demande auprès de leur Urssaf**.

Cette demande peut être faite en ligne (le formulaire est disponible sur secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide).

La décision d'attribution d'une aide est ensuite prise par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale régionale du CPSTI (CASS CPSTI) du lieu d'activité professionnelle.

La demande est ensuite étudiée anonymement par cette Commission, qui statue sur l'attribution ou non de l'aide et son montant.

A noter que l'aide n'est pas assujettie, ni socialement, ni fiscalement.

Stalaven

Engagés pour le meilleur

Vol-au-vent de chapon aux champignons de Paris et morilles



Un festif d'exception

AVEC STALAVEN

Terrine de canard au piment d'Espelette



Gratin dauphinois aux cèpes

POUR DÉCOUVRIR L'ENSEMBLE DE NOTRE GAMME FESTIVE, NOUS VOUS INVITONS
À CONTACTER NOTRE ÉQUIPE COMMERCIALE AU **01 45 12 40 45**

L'aide au répit du travailleur indépendant actif

Depuis le 1er janvier 2020, tous les travailleurs indépendants (artisans, commerçant, professions libérales) sont rattachés au régime général de l'Assurance Maladie. Au-delà des aides communes à l'ensemble des assurés, le statut de travailleur indépendant ouvre droit à des aides financières spécifiques pour faire face aux conséquences de la maladie ou du handicap. Parmi ces aides, il existe l'aide au répit du travailleur indépendant actif.

À QUOI SERT L'AIDE AU RÉPIT DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT ACTIF ?

Cette aide accompagne le travailleur indépendant (artisan ou commerçant) qui doit réduire son activité ou dont l'activité normale est détériorée par la situation d'un proche (par exemple le conjoint, l'enfant, l'ascendant, le frère ou la sœur) en perte d'autonomie (situation d'affection de longue durée, de maladie, de handicap, d'accident ou devant faire face au vieillissement). Son engagement en tant qu'« aidant familial » s'effectue au détriment de son activité professionnelle.

POUR QUI ?

Pour prétendre à cette aide, il faut :

- être un indépendant cotisant actif quel que soit le statut ;
- avoir une activité indépendante exercée à titre principale en cas de polyactivité ;
- être aidant d'un parent.

À noter : aucune durée d'affiliation minimale n'est exigée.

POUR QUELS TYPES DE BESOINS L'AIDE AU RÉPIT PEUT-ELLE ÊTRE SOLLICITÉE ?

L'indépendant « aidant familial » peut solliciter une prise en charge partielle des frais engagés pour « l'aidé » :

- accueil de jour ;
- séjour en hébergement temporaire ;
- séjour de vacances accompagnées ;
- prise en charge possible de téléassistance...

L'aide au répit vise à compenser le temps passé et pallie les difficultés financières que peut rencontrer le travailleur indépendant pour accompagner son proche en situation de perte d'autonomie (maladie, accident, handicap, vieillissement...).

L'aide au répit est fixée à 12 jours maximum d'indemnité par an d'un montant variable en fonction des revenus du demandeur. Elle ne se substitue ni aux aides légales, ni à l'allocation journalière de présence parentale versée par la caisse d'allocations familiales (Caf).

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

L'assuré doit faire sa demande d'aide auprès de sa caisse d'assurance maladie d'affiliation :

- par internet depuis son [compte ameli](#), en se laissant guider par le chatbot de l'Assurance Maladie après l'avoir interrogé sur « demander une aide financière »
- par téléphone au 36 46 contacter sa caisse d'assurance maladie (service gratuit + coût de l'appel)

Il lui sera alors demandé de remplir le [formulaire national de demande \(PDF\)](#) présentant les causes des difficultés et le motif de la demande, au sein duquel les pièces à joindre au dossier sont listées.

Le montant de l'aide est apprécié au cas par cas et ne peut pas excéder un plafond annuel.

« Help », une offre de service pour les travailleurs indépendants en difficulté

Un **travailleur indépendant** rencontre des difficultés financières, médicales, familiales ou sociales, et il ne sait pas à qui s'adresser ? « Help » est là pour l'aider ! Le nouveau dispositif associe l'Urssaf, les Allocations familiales, l'Assurance retraite et l'Assurance Maladie, qui se mobilisent pour favoriser un meilleur accès aux droits, aux soins et aux aides sociales.

En pratique, il convient dans un premier temps de [répondre à un questionnaire unique](#) en ligne. Une fois rempli, l'organisme local ou régional concerné par sa demande étudie sa situation (1). En fonction de son domaine de compétences (recouvrement, famille, retraite ou maladie), il détermine les actions à mettre en place pour aider au mieux l'indépendant qui sera informé par mail à chaque étape de l'avancement de sa demande.

(1) La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la caisse d'allocations familiales (Caf), les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf), la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) ou la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif).

Documents utiles

- Formulaire d'aides financières spécifiques aux travailleurs indépendants Formulaire - PDF, 1.11 M

Petit Forestier présente URBAN

Un concentré d'innovations pour optimiser vos livraisons.

- ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**
Jusqu'à 12 % grâce à une isolation et un aérodynamisme optimisés.
- CONFORT ET ERGONOMIE**
Caméra de recul HD, éclairage LED de la zone de travail, ...
- ÉCOCONCEPTION**
Intégration de 239 bouteilles plastique recyclées par carrosserie.

* Selon la configuration du véhicule.

Plus d'1 tonne de charge utile*

IVECO

PETIT FORESTIER
Le leader de véhicules professionnels

www.petitforestier.com

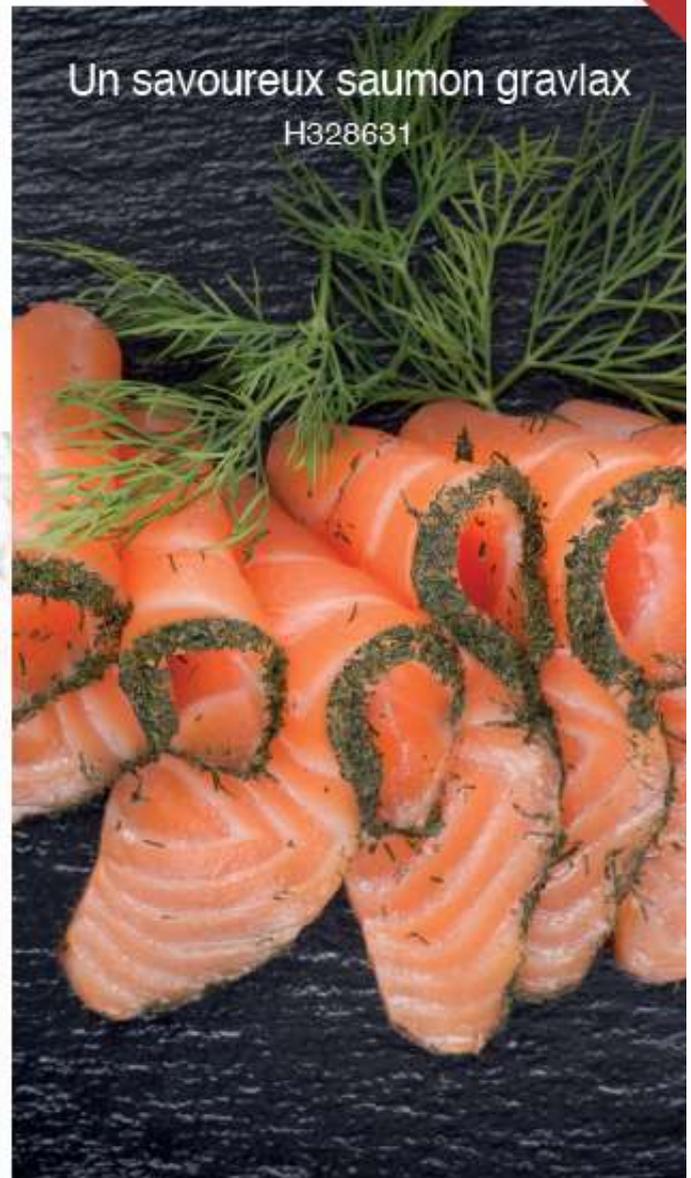
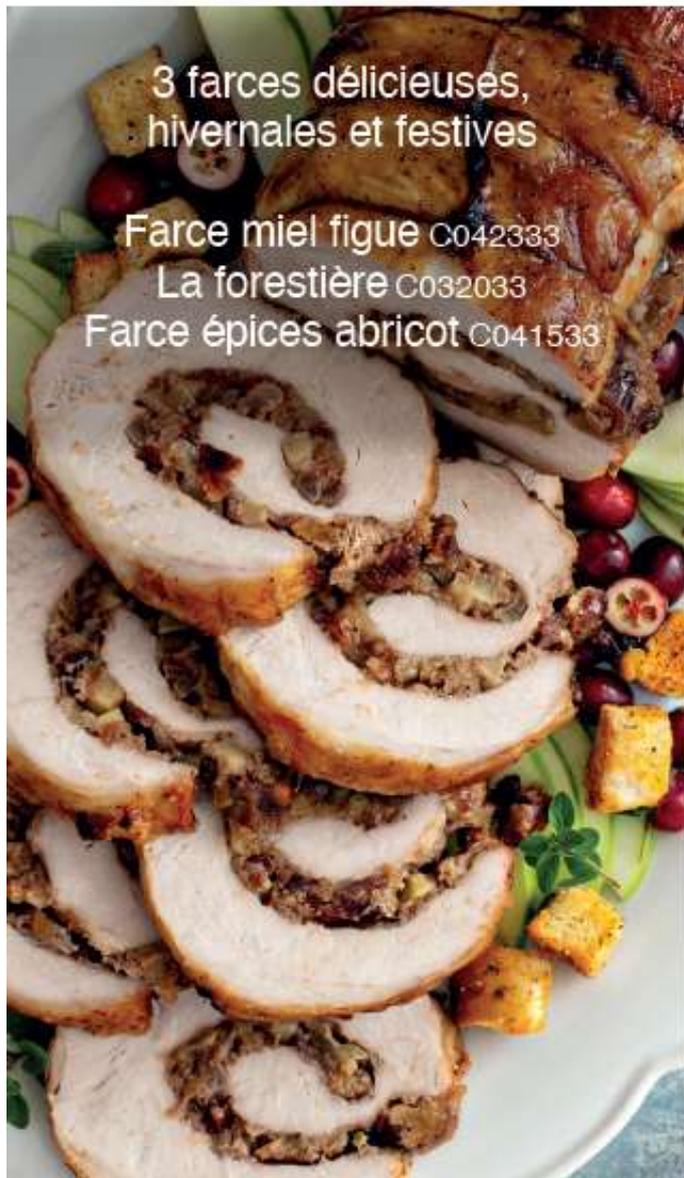
N°Vert 0 800 100 296

PETIT FORESTIER
Le leader de véhicules professionnels

Four en savoir plus, rendez-vous sur le site.

La sélection festive

NOUVEAU!



À VOS CÔTÉS DEPUIS 1924

Jaeger

depuis 1924

Cap Traiteur - 6 rue Robert Moinon - 95190 Goussainville
Tel +33 (0)1 34 38 87 85 - commandes@captraiteur.fr

L'aide pour un accompagnement au maintien dans l'activité (AMA)

Depuis le 1er janvier 2020, tous les travailleurs indépendants (artisans, commerçant, professions libérales) sont rattachés au régime général de l'Assurance Maladie. Au-delà des aides communes à l'ensemble des assurés, le statut de travailleur indépendant ouvre droit à des aides financières spécifiques pour faire face aux conséquences de la maladie ou du handicap. Parmi ces aides, il existe l'aide pour un accompagnement au maintien de l'activité (AMA).

À QUOI SERT LE « PROGRAMME AMA » : AIDE POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'ACTIVITÉ

Le programme AMA est mobilisable dans le cadre de l'offre de service [« Prévention de la désinsertion professionnelle des travailleurs indépendants » \(PDP TI\)](#) mise en œuvre par l'Assurance Maladie pour aider le travailleur indépendant à poursuivre son activité ou à se reconvertir.

En effet, le handicap, les maladies invalidantes, l'usure professionnelle, les accidents du travail, les maladies professionnelles, sont autant d'éléments qui peuvent altérer la santé du chef d'entreprise indépendant et mettre en péril la poursuite de son activité, entraînant des conséquences pour un conjoint collaborateur et des salariés le cas échéant.

En pratique, l'AMA peut contribuer à financer :

- aménagement de l'environnement professionnel ;
- réorientation professionnelle éventuelle ;
- aide au remplacement du travailleur indépendant malade ;
- consultation médico-professionnel dans le cadre du dispositif PDP TI (dispositif expérimental jusqu'à fin 2022) ;
- aides techniques au poste de travail ;
- prise en charge de frais de formation ;
- prise en charge des frais pour un bilan de compétences ;
- embauche d'un salarié si le travailleur indépendant est malade ;
- adaptation du véhicule...

POUR QUI ?

Pour bénéficier du programme AMA, il faut être cotisant indépendant actif, en arrêt de travail depuis moins de 18 mois et être titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en cas de demande en cofinancement avec des partenaires : l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) ou les services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth).

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

L'assuré doit faire sa demande d'aide auprès de sa caisse d'assurance maladie d'affiliation en remplissant le [formulaire national de demande \(PDF\)](#) présentant les causes des difficultés et le motif de la demande, au sein duquel les pièces à joindre au dossier sont listées.

Le montant de l'aide est apprécié au cas par cas et ne peut pas excéder un plafond annuel.

« Help », une offre de service pour les travailleurs indépendants en difficulté

Un travailleur indépendant rencontre des difficultés financières, médicales, familiales ou sociales, et il ne sait pas à qui s'adresser ? « Help » est là pour l'aider ! Le nouveau dispositif associe l'Urssaf, les Allocations

familiales, l'Assurance retraite et l'Assurance Maladie, qui se mobilisent pour favoriser un meilleur accès aux droits, aux soins et aux aides sociales.

En pratique, il convient dans un premier temps de [répondre à un questionnaire unique](#) en ligne. Une fois rempli, l'organisme local ou régional concerné par sa demande étudie sa situation (1). En fonction de son domaine de compétences (recouvrement, famille, retraite ou maladie), il détermine les actions à mettre en place pour aider au mieux l'indépendant qui sera informé par mail à chaque étape de l'avancement de sa demande.

La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la caisse d'allocations familiales (Caf), les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf), la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) ou la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif).

Documents utiles

- [Formulaire d'aides financières spécifiques aux travailleurs indépendants](#) Formulaire - PDF, 1.11 Mo



ÉQUIPEMENTS et SERVICES POUR LA RESTAURATION, LES MÉTIERS DE BOUCHE ET LA COLLECTIVITÉ

7 rue du Meunier - PA du Moulin - 44880 SAUTRON
Tél. 02 40 72 81 00 · Fax 02 40 72 02 71
contact@equipservice44.fr

www.equipservice44.com  www.eurochef.fr



MIN de Nantes Métropole

71 Boulevard Alfred Nobel - 44400 REZE
Tél. 02.51.72.92.35

Horaires d'Ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
5h30-12h & 14h30-17h30
Samedi : 6h-12h

Site web : www.berjac.fr



Tel : 07 84 41 17 19

Un parcours visiteur complet autour de 3 axes :

- ORIENTATION FORMATION
- DECOUVERTE DES METIERS
- RECRUTEMENT

1 UNE TOURNEE REGIONALE

ANGERS – PARC DES EXPOS	Vendredi 3 et Samedi 4 Mars 2023
LA ROCHE SUR YON – PARC DES EXPOS	Vendredi 10 et Samedi 11 Mars 2023
LAVAL – SQUARE BOSTON	Vendredi 17 et Samedi 18 Mars 2023
LE MANS – PARKING DES QUINCONCES	Vendredi 24 et Samedi 25 Mars 2023
NANTES – PARC DES CHANTIERS	Vendredi 31 Mars et Samedi 1 ^{er} Avril 2023

Format du BIG BANG DE L'EMPLOI

Chaque évènement se tiendra sur 2 jours consécutifs :

- le vendredi sera principalement, dédié aux jeunes des collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur ou centres de formation du territoire, et aux demandeurs d'emploi (le grand public pourra également être accueilli),
- le samedi sera consacré au grand public (dont des adultes en reconversion, et/ou parents de jeunes en recherche d'orientation),

Les Objectifs du BIG BANG DE L'EMPLOI

Un événement itinérant inédit, qui :

- Plonge le visiteur dans une succession d'expériences innovantes et inspirantes (numériques, physiques, sensorielles, virtuelles)
- Valorise la richesse des métiers et le dynamisme de l'emploi sur les territoires
- Ouvre le champ des possibles
- Permet aux visiteurs de se projeter grâce à une découverte ludique et interactive de la très grande diversité des métiers et des environnements professionnels dans lesquels ils sont exercés

La Corpo

LE SPÉCIALISTE FRANÇAIS

Fondé par les Bouchers de Paris au début du XXe siècle, c'est aujourd'hui la référence des métiers de bouche et le spécialiste des fournitures et matériels professionnels.

PRIMEURS
RESTAURATEURS
BOULANGERS
CHARCUTIERS

8000

CLIENTS CONSEILLÉS ET
SERVIS

BOUCHERS

COLLECTIVITÉS
POISSONNIERS
TRAITEURS

Notre équipe à votre écoute

**JEAN FRANÇOIS
LECOURBE**

06 83 89 97 68

Départements :
44, 49, 53, 85 et
72 (D323 Est)

**LAURENT
CABARET**

06 20 78 75 78

Département :
72 (D323 Ouest)



**5% de remise pour tous les syndiqués
Charcutiers des Pays de Loire**

www.lacorpo.com

Suivez-vous sur





CIP - Centre d'Information sur la prévention des difficultés des entreprises

QUI SOMMES-NOUS ?

Les CIP sont des associations composées de professionnels bénévoles :

- Sensibles aux problèmes économiques que peuvent rencontrer les entreprises ;
- Soucieux d'aider les chefs d'entreprise et de leur faire prendre conscience de ce que l'anticipation des difficultés est le meilleur moyen de sauver les entreprises ;
- Désireux de faire connaître les outils de prévention offerts par la loi.

Au niveau local, les CIP regroupent :

- Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables ;
- La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes ;
- Les associations locales de juges et anciens juges des Tribunaux de Commerce ;
- Les chambres de commerce et d'industrie ;
- Le CIP national.

QUELS SERVICES PROPOSONS-NOUS ?

L'action du CIP consiste à faire connaître les dispositifs prévus par la loi pour prévenir ou traiter les difficultés des entreprises.

L'accent est mis sur la Prévention car l'expérience montre que plus les difficultés sont traitées en amont, meilleures sont les chances de les dépasser.

Les mesures de prévention peuvent être utilisées dès l'apparition des premiers signes de difficultés : par exemple, perte d'un marché important, défaillance d'un client, problèmes sociaux, problèmes avec les banquiers, retards de paiement, perte du crédit fournisseur ou lorsque la trésorerie devient trop tendue. Il existe des outils permettant de résoudre les difficultés survenues ou à venir : il faut les utiliser.

Les membres des CIP connaissent ce type de difficultés et les moyens de les résoudre en raison de leur personnalité, de leur parcours professionnel et de la conjugaison de leurs talents.

En associant dans sa démarche les professionnels du chiffre (expert-comptable ou commissaire aux comptes) et les professionnels du droit, avocats accompagnés d'un ancien juge consulaire, le CIP dispose d'une expérience et d'une qualité d'information et d'écoute incomparables en toute confidentialité et discrétion.

Les conseillers CCI et des chambres de métiers qui animent des cellules d'appui aux entreprises sont également à votre disposition.

Tous ces acteurs se mobilisent pour vous aider à examiner la nature et l'importance des difficultés que vous rencontrez, les évoquer avec vous et expliquer ce qu'est :

- La cessation des paiements
- Le CODEFI
- La CCSF
- Le mandat ad hoc
- La conciliation
- La sauvegarde
- Le redressement judiciaire
- La liquidation judiciaire.

QUAND S'ADRESSER À NOUS ?

Il existe aujourd'hui une quarantaine de CIP territoriaux, prêts à vous informer sur la prévention des difficultés des entreprises.

Les CIP proposent notamment, à l'exclusion de tout conseil, des entretiens gratuits et confidentiels.

Aucun conseil n'est délivré, l'entretien consiste à écouter le chef d'entreprise, puis à échanger et dialoguer avec lui afin de mieux cerner les difficultés et leur origine.

L'objectif est d'informer sur les solutions pratiques existantes pour que le chef d'entreprise prenne les décisions qu'il pourra mettre en œuvre avec son expert-comptable ou son conseil.

... aussi, n'hésitez pas, téléphonez et prenez rendez-vous !

COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC NOUS ?

CIP MAINE-ET-LOIRE

14 allée du Haras

49000 Angers

Tel. : 0800 100 259

CIP DE LOIRE ATLANTIQUE

1 boulevard Salvador Allende

44100 Nantes

Tel. : 0 800 100 259



masse 1884
La maison du foie gras Depuis 1884

*Selon votre utilisation, choisissez votre truffe en lamelles, en
brisures ou fraîches avec toujours une explosion de saveurs.*

MIN de Rezé (44) 02 40 20 20 21 - www.maison-masse.com



Quand la MAPA
me protège,
c'est bon pour moi,
ma famille
et mon commerce!

Publ. 2018 - Janvier 2021 - 900008 - Crédits photo : Getty Images

Protéger votre commerce et votre matériel est essentiel pour votre activité au quotidien. Mais vous protéger vous-même est aussi indispensable, car votre savoir-faire est la clé de la pérennité de votre entreprise et de la sécurité financière de votre famille.

Voici pourquoi nous vous proposons une protection globale pour assurer votre tranquillité quoi qu'il arrive. Avec l'assurance multirisque commerce MAPA, vous protégez vos revenus et vos équipements. Avec l'offre prévoyance, vous préservez votre activité en cas d'arrêt de travail à la suite d'un accident, d'une maladie et vous assurez l'avenir financier de votre famille en cas de décès.

Avec la MAPA, votre passion est entre de bonnes mains.

Pour nous contacter :

Agence MAPA Nantes
1 Quai Hoche
44200 NANTES
02 40 89 63 07



L'assureur dédié aux
professionnels de l'alimentaire

www.mapa-assurances.fr

0 800 865 865 Service à votre
disposition

Société d'Assurance Mutuelle à cotisation variable.
Entreprise régie par le Code des Assurances.
Inmatriculée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro 775 565 038 003 06.

Résultats des Concours Artisanaux

CLASSEMENT CONCOURS PATE EN CROUTE TOUT COCHON ET FIGUE 2022

1 ^{er}	CEZ Stacy	PLOUHINEC / 56
2 ^{ème}	BILLARD Pierrick	LA CHAPELLE BASSE MER
3 ^{ème}	GARNIER Dominique	CARQUEFOU

CLASSEMENT CONCOURS BOUDIN BLANC NATURE 2022

1 ^{er}	CHAUVEAU Jérôme	BAIS /53
2 ^{ème}	BILLARD Pierrick	LA CHAPELLE BASSE MER
3 ^{ème}	GARNIER Dominique	CARQUEFOU

CLASSEMENT CONCOURS BOUDIN BLANC CREATIF 2022

1 ^{er}	LEBOSSE Régis	ANCENIS	Abricot pistache basilic
2 ^{ème}	COCHARD David	LE LOROUX BOTTEREAU	Foie gras Abricot
3 ^{ème}	CEZ Stacy	PLOUHINEC / 56	Saint Jacques et cèpe

PRIX SPECIAL CREATIVITE / ORIGINALITE

1 ^{er}	EPIARD Jérôme	LE BIGNON	Escargot de bourgogne et cèpe
-----------------	---------------	-----------	-------------------------------

CLASSEMENT BP CHARCUTIER TRAITEUR / PATE EN CROUTE TOUT COCHON ET FIGUE 2022

1 ^{er}	MARIAU Corentin	Charcuterie David COCHARD
2 ^{ème}	HENON Kyllian	Charcuterie Mickaël TEIGNE
3 ^{ème}	MENARD Titouan	Traiteur Stéphane BREHIER

**PRIX EXCELLENCE 2022 – Meilleur Charcutier-Traiteur 44 :
Pierrick BILLARD - LA CHAPELLE BASSE MER**



BP CHARCUTIER-TRAITEUR
2^{ème} Année



Lauréats
BOUDIN BLANC CREATIF



Lauréats
BOUDIN BLANC NATURE



Lauréats
PATE EN CROUTE
TOUT COCHON & FIGUE



PRIX EXCELLENCE

MEILLEUR CHARCUTIER 2023

ISO 9001
DEPUIS
2002

GUÉRANDE
2 rue Alphonse DAUDET
44350 Guérande
T. 02 40 42 92 92
guerande@auditia.fr

PONT-CHÂTEAU
Le Point du Jour - Le Chêne Vert
44160 Pont-Château
T. 02 28 54 05 40
pont-chateau@auditia.fr

NANTES
98 Rue du Leinster
44240 La Chapelle Sur-Erdre
T. 02 28 07 01 23
nantes@auditia.fr

SAINT-NAZAIRE
4 rue de l'Etoile du Matin - CS 60159
44613 Saint-Nazaire Cedex
T. 02 40 70 40 08
saint-nazaire@auditia.fr

LA ROCHE-SUR-YON
67 Rue Clair Bocage
85000 Mouilleron-le-Captif
T. 02 28 07 01 23
larochesuryon@auditia.fr

PORNIC
ZAC de l'Europe - Rue du traité de Paris
44210 Pornic
T. 02 28 53 02 55
pornic@auditia.fr



LES
HOMMES
DEVANT
LES
CHIFFRES **Auditia**
EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES INDÉPENDANTS

**AUDITIA VOUS
ACCOMPAGNE
DEPUIS PLUS DE
60 ANS, DANS LES
MOMENTS FORTS
DE VOTRE VIE
D'ENTREPRENEUR.**

→ www.auditia.fr

AUDITIA - 44300 SAINT-NAZAIRE - 02 40 70 40 08 - Photos : Jérémy Marquet

Classement du 14^{ème} TROPHEE NATIONAL

Meilleur Jambon cuit maison 2023

TROPHEE 2022	NOM / PRENOM
1e Prix national 2022	VIDIS Edouard – LE MANS

1e Prix régional PAYS DE LOIRE	DOUSSIN FRANCOIS – MOUILLERON LE CAPTIF
--------------------------------	--

1er Prix Départemental 44	POTREL OLIVIER - DERVAL
2e Prix Départemental 44	LECOINTE Benjamin – Maison GARNIER - CARQUEFOU
3e Prix Départemental 44	PERROUIN PASCAL – ST NAZAIRE
1er Prix Départemental 49	JOUIS XAVIER - ANGERS
2e Prix Départemental 49	BERTAUD CYRIL – CHALONNES SUR LOIRE
3e Prix Départemental 49	BRANCHEREAU BENOIT - MONTSOREAU
1er Prix Départemental 53	RABBE JACQUES - LAVAL
3e Prix Départemental 53	COMBES ALEXANDRE – MESLAY DU MAINE
1er Prix Départemental 72	MORIN Thierry – LE MANS
2e Prix Départemental 72	HAUTREUX SEBASTIEN – LA FLECHE
3e Prix Départemental 72	AUVE CARL - ECOMMOY
1er P rix Départemental 85	GRONDIN Logan / TRADITION DE VENDEE – LA BOISSIERE DES LANDES

1ER PRIX REGIONAL Hors Pays de Loire	GUILLEMINOT CYRIL- BRIENNE LE CHATEAU (10)
2ème PRIX REGIONAL Hors Pays de LOIRE	CARLOUX CYRIL – NOYON (60)



SALON DE LA BOUCHERIE-CHARCUTERIE-TRAITEUR à ANGERS 17/10/2022

Animations sur le RING avec les Artisans Charcutiers-Traiteurs Pays de la Loire



Quelques produits « charcuterie traiteur » réalisés par les artisans





Chefs d'entreprise, face à la crise de l'énergie, ne restez pas seuls !

Comment bénéficier de l'initiative collective?

Vous le constatez déjà depuis 2021, les prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, propane) subissent une hausse spectaculaire et varient de façon extrêmement brutale.

Cette hausse est d'une telle ampleur que le poste achat d'énergie peut faire basculer votre résultat net en déficit à lui seul, allant jusqu'à mettre en danger l'existence de votre entreprise. Ces situations déjà constatées par les Tribunaux de commerce sont de plus en plus nombreuses au fil du renouvellement des contrats de fourniture d'énergie.

Avec l'aide de plus de 100 organisations professionnelles partenaires (CCI, Communautés de Communes, Fédérations de métiers, Club d'entreprises...), **c'est 6000 entreprises qu'accompagne Collectif Énergie dans cette période haussière, en limitant au mieux les difficultés financières.**

Chaque petite entreprise qui nous délègue leurs achats bénéficie du poids de négociation représentant 100 ou 200 fois sa consommation, permettant l'accès aux fonctionnalités avancées du marché de l'énergie, ouvertes habituellement aux grands consommateurs.

Pour agir, c'est simple :

- Rendez-vous sur <https://collectifenergie.com/initiative-collective>
- Complétez le formulaire d'inscription avec vos coordonnées, contrats et factures
- Vous serez recontactés par notre cellule initiative collective pour vous accompagner

Pourquoi rejoindre l'initiative collective ?

- Pour **bénéficier de mesures efficaces concrétisant les recommandations gouvernementales** (sobriété, efficacité énergétique), vous permettant d'améliorer la situation de votre entreprise durant cette crise ;
- Pour bénéficier d'**une stratégie d'achat** vous donnant accès aux fonctionnalités avancées d'achat normalement réservées aux grands groupes ;
- Pour bénéficier d'un **accompagnement complet** avec un expert, couvrant tous les défis énergétiques que vous rencontrez dans votre entreprise.

Si vous avez la moindre question sur Collectif Énergie ou sur cette action, n'hésitez pas à prendre contact avec nous au **02 52 48 00 62** ou par mail : **support@collectifenergie.com**



NOS PARTENAIRES 2022

